



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par : Lucille PROVOST

N°D2022-218-STE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR LA 3^{ème} ANNÉE DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE SÉCURISATION DES QUATRE DÉCHETTERIES DU TERRITOIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nécessité pour la Communauté de Communes de mettre aux normes et sécuriser ses déchetteries suite au rapport remis par la DREAL concernant la déchetterie de Montayral et suite à la réalisation des contrôles réglementaires initiaux ;

Vu la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) qui a pour objectif le soutien à l'investissement des collectivités territoriales vers les grandes priorités nationales en matière d'équipement des territoires et qu'elle est notamment destinée au soutien de projet de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;

Vu la décision D2021-51-STE relative à la demande de subvention pour la 1^{ère} année de travaux ;

Vu la décision D2021-230-STE relative à la demande de subvention pour la 2^{ème} année de travaux ;

Considérant que la Communauté de Communes a fait réaliser une étude par le bureau d'étude EODD permettant l'élaboration du diagnostic et du programme de travaux ;

Considérant que les travaux nécessaires à la mise aux normes et la sécurisation des quatre déchetteries seront réalisés sur 4 ans et que les travaux de la déchetterie de Montayral ont commencé en 2021 et ceux de la déchetterie de Penne en 2022 ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide

1°) – De solliciter auprès de l'État, Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) pour l'année 2023, d'un montant de 92 894 € ;

AR Prefecture

047-200068930-20221215-D2022_218_STE-AR
Reçu le 15/12/2022

2°) – De valider le plan de financement proposé :

Dépenses année 2023		Recettes année 2023	
Montant des travaux HT	232 235 €	DSIL	92 894 €
		Fumel Vallée du Lot	139 341 €
Total dépenses	232 235 €	Total recettes	232 235 €

3°) – De signer tous documents afférents à cette demande ;

4°) – Précise que les dépenses seront prévues au Budget 2023.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 15 décembre 2022

Le Président

Didier CAMINADE



Certifié exécutoire le : 15 décembre 2022

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 15 décembre 2022

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com